

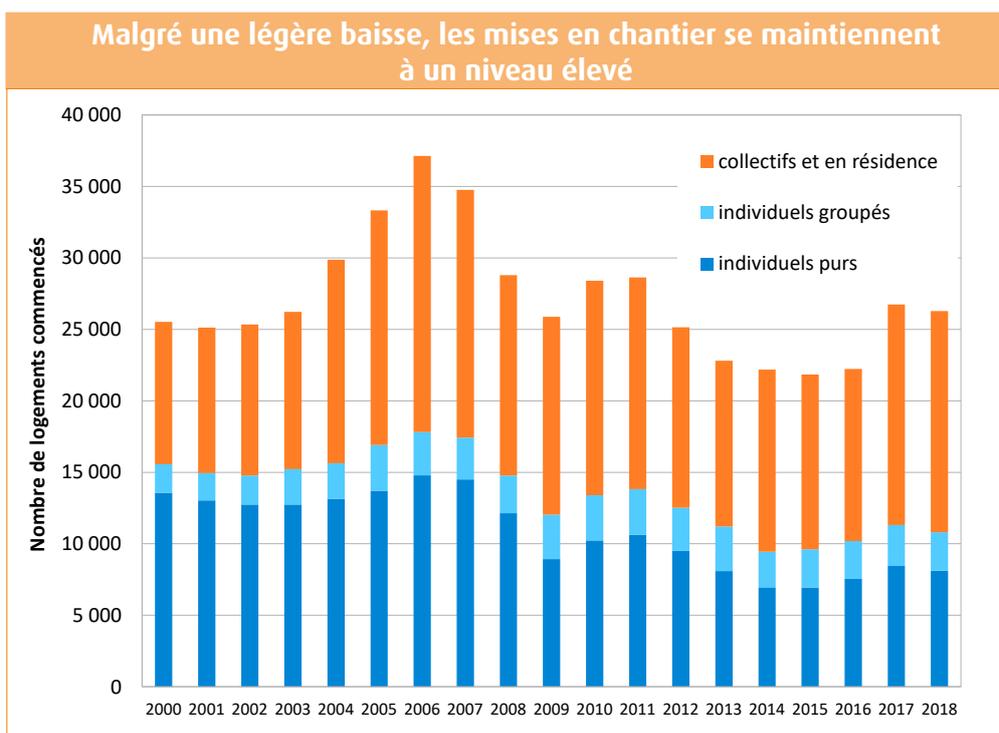
Maintien des mises en chantier mais baisse des autorisations

Dans la région Grand Est, les mises en chantiers se maintiennent à un niveau élevé en 2018 même si elles sont en léger recul par rapport à l'année précédente. Cette baisse est liée aux logements individuels alors que les mises en chantier de logements collectifs et des résidences sont à leur plus haut niveau depuis 2007, année précédant la crise économique. La diminution des permis délivrés en 2018 est plus forte que celle des mises en chantier. Ils reculent dans le collectif comme dans l'individuel, mais demeurent toutefois au-dessus de la moyenne des cinq années précédentes. En France métropolitaine, le recul est plus conséquent que dans la région pour les mises en chantier comme pour les autorisations.

Les mises en chantier de logements collectifs restent à un niveau élevé

Avec 26 300 logements commencés en 2018, les mises en chantier de logements sont en baisse de 2 % dans le Grand Est, après avoir fortement augmenté en 2017 (+ 20 %). Cette baisse est plus faible qu'en France métropolitaine (- 4 %). Comme au niveau français, les mises en chantier se maintiennent à un niveau élevé dans le Grand Est en 2018, en lien avec la reprise du secteur de la construction, qui connaît une hausse de l'emploi, bien que modérée, pour la deuxième année consécutive.

Malgré la baisse par rapport à 2017, le nombre de logements commencés demeure supérieur de 13 % à la moyenne constatée sur les cinq dernières années, soit 3100 logements supplémentaires. À l'exception du Centre-Val-de-Loire et de la Corse, les autres régions de France sont dans une situation similaire d'infléchissement des mises en chantier en 2018. La région Grand Est se place en position médiane (6^e rang) des régions métropolitaines en termes d'évolution des mises en chantier. Parmi les régions ayant connu une forte hausse



Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, estimations en date réelle à fin mai 2019



en 2017, seules la Bourgogne-Franche-Comté et la Bretagne continuent de gagner des mises en chantier en 2018.

Le volume élevé de logements commencés en 2018 est porté par le secteur du collectif et des résidences, comme au niveau France métropolitaine. Avec 15 500 logements collectifs

commencés dans la région, le niveau n'a jamais été aussi élevé depuis 2007, année précédant la crise économique. Il est supérieur de 21 % à la moyenne des cinq années précédentes. Les mises en chantiers de logements individuels sont en baisse par rapport à l'année précédente que ce soit le segment de l'individuel pur (- 4%) ou le groupé (- 6%).

La croissance de l'individuel avait déjà été plus faible que celle du collectif en 2017. Le nombre de logements individuels commencés demeure loin de son niveau d'avant crise, malgré une progression de 7 % pour l'individuel pur par rapport à la moyenne des cinq années précédentes, particulièrement basses.

Un tiers des mises en chantier du Grand Est dans le Bas-Rhin

Malgré une légère baisse des mises en chantier en 2018 par rapport à 2017 (- 5,0 %), le Bas-Rhin continue à se situer à un très haut niveau, dépassant pour la deuxième année consécutive la barre des 8 000 logements commencés, jamais atteinte sur les deux décennies qui précèdent. Pour l'Aube, le Haut-Rhin, la Marne, la Meurthe-et-Moselle et la Moselle, la tendance haussière plus récente se poursuit, avec un nombre de logements commencés plus élevé qu'en moyenne sur les cinq années précédentes. L'Aube (+ 34 %), le Haut-Rhin (+ 32 %) et la Marne (+ 9 %) se distinguent par de fortes hausses en 2018, qui succèdent à des évolutions faibles en 2017. À l'inverse, les mises en chantier diminuent en Meurthe-et-Moselle (- 22 %)

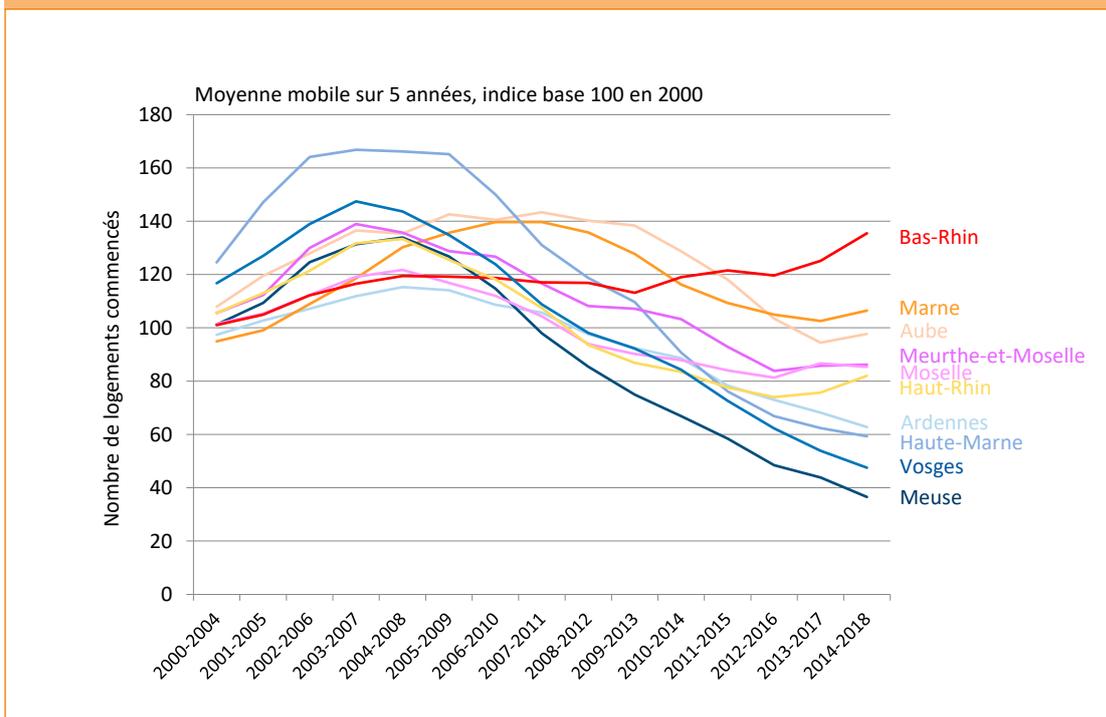
et en Moselle (- 13 %) après de très fortes hausses constatées en 2017. Dans les autres départements de la région, les mises en chantier sont à un niveau très bas en 2018. Ce constat est accentué par de fortes baisses dans les Ardennes (- 28 %) et la Meuse (- 38 %), où les volumes de logements commencés sont les plus faibles constatés sur ces vingt dernières années. La tendance est plutôt à la stabilisation en Haute-Marne (+ 6 %) et dans les Vosges (- 0 %).

Les évolutions des mises en chantier de logements dans les départements du Grand Est sont principalement portées par celles du secteur collectif. En particulier, dans les Ardennes et la Meuse, ce secteur, qui représentait un

tiers des logements commencés en 2017, en constitue moins d'un dixième en 2018 suite aux fortes baisses des mises en chantier.

Selon des données encore provisoires, le niveau de logements commencés demeure à un niveau élevé dans toutes les grandes agglomérations de la région malgré des baisses par rapport à 2017 pour Strasbourg (- 17 %), Saint-Louis (- 21 %) et Reims (- 9 %). Les agglomérations de Mulhouse (+ 65 %), Colmar (+ 19%) et Troyes (+4 %) contribuent aux fortes augmentations constatées dans leur département respectif. Metz fait figure d'exception avec un nombre de logements commencés en baisse en 2018 (- 14 %) et également inférieur de 11 % à la moyenne des cinq années précédentes.

Une tendance haussière dans le Bas-Rhin, au contraire de la Haute-Marne, de la Meuse et des Vosges



Moyenne mobile sur 5 années : valeur moyenne constatée sur les cinq années de la période considérée

Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, estimations en date réelle à fin mai 2019

Les mises en chantier de logements collectifs à leur plus haut niveau dans la région depuis 2007

Nombre de logements commencés	Individuel pur			Individuel groupé			Collectif et résidence			Total		
	2018	2017	Moyenne 2013-2017	2018	2017	Moyenne 2013-2017	2018	2017	Moyenne 2013-2017	2018	2017	Moyenne 2013-2017
Ardennes	290	310	300	130	130	160	30	170	180	440	610	640
Aube	430	510	470	300	160	210	700	390	480	1 430	1 060	1 160
Marne	800	830	760	200	310	270	1 740	1 390	1 330	2 740	2 520	2 350
Haute-Marne	160	160	170	40	40	50	80	70	80	280	260	290
Meurthe-et-Moselle	930	970	780	180	210	240	1 330	1 950	1 350	2 440	3 120	2 370
Meuse	180	200	220	20	30	40	10	100	60	200	330	320
Moselle	1 710	1 750	1 590	470	670	570	2 740	3 220	2 520	4 920	5 640	4 680
Bas-Rhin	1 670	1 790	1 540	840	730	620	6 020	6 460	5 130	8 530	8 980	7 290
Haut-Rhin	1 360	1 350	1 170	460	460	450	2 670	1 570	1 490	4 480	3 380	3 110
Vosges	600	590	590	70	120	160	180	120	200	840	840	940
Région	8 120	8 450	7 600	2 690	2 860	2 760	15 480	15 430	12 810	26 290	26 740	23 160
France métropolitaine	119 110	124 980	111 350	39 740	42 150	39 720	247 610	257 020	207 120	406 460	424 150	358 200

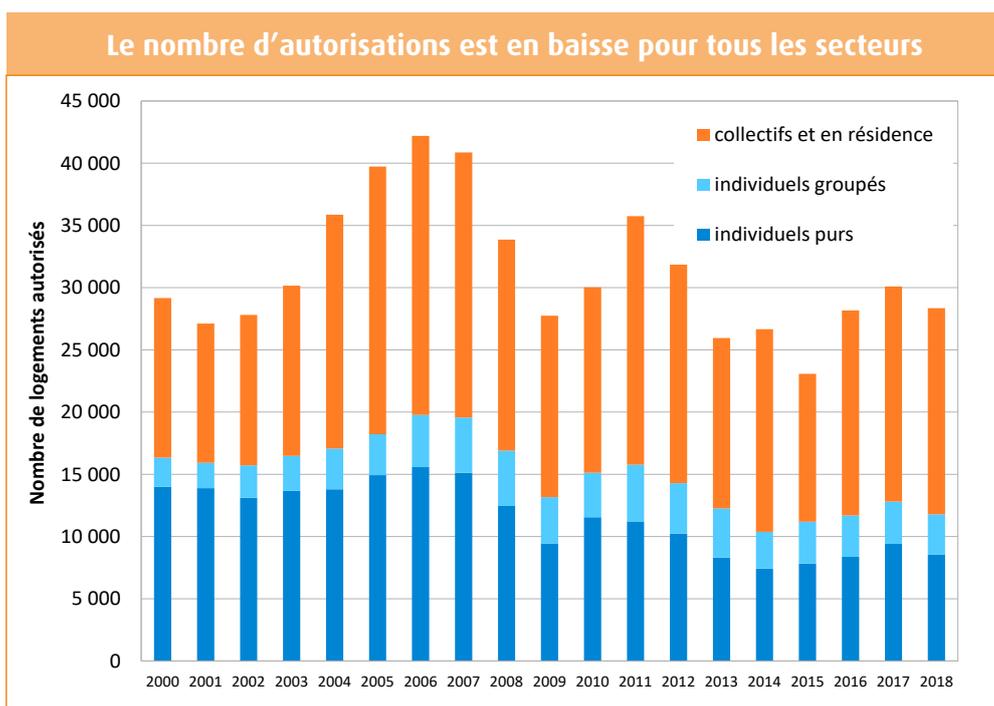
Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, estimations en dates réelles à fin mai 2019

Les autorisations de logements en recul dans tous les secteurs

En 2018, le nombre de logements autorisés dans le Grand Est s'établit à 28 400 logements, en baisse de 6 %, après avoir connu une forte hausse en 2016 (+ 22 %) et une plus faible en 2017 (+ 7%). Il se maintient encore à un niveau plus élevé qu'en moyenne sur les cinq années précédentes (+ 6%). Dans le Grand Est, la diminution des autorisations touche tous les secteurs. Après une forte hausse en 2016 (+ 39 %) et un net ralentissement en 2017 (+ 5%), le secteur du collectif résidentiel est en diminution de 4 %

en 2018, avec 16 600 logements autorisés. Le secteur de la maison individuelle (logements individuels purs et groupés) compte 11 800 autorisations en 2018. Il connaît un retournement avec une baisse de 8 % par rapport à 2017, après des progressions de 5 % en 2016 et de 9 % en 2017. La baisse des autorisations se constate sur l'ensemble de la France métropolitaine, avec 7% de logements autorisés en moins en 2018 après deux années de hausse consécutives. Le nombre

d'autorisations demeure supérieur de 6 % à la moyenne 2013-2017. À l'exception de la Nouvelle-Aquitaine, des Hauts-de-France et de la Corse, les régions de France métropolitaine suivent la même tendance, à des degrés variés. Toutes voient leurs autorisations chuter en 2018, excepté les trois précitées. La baisse est plus marquée en Centre-Val-de-Loire et en Provence-Alpes-Côte-d'Azur, seules régions où le volume des autorisations en 2018 est plus faible qu'en moyenne sur les cinq années précédentes.



Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, estimations en date réelle à fin mai 2019

Le recul des autorisations n'affecte pas tous les départements

Le nombre d'autorisations est en baisse par rapport à 2017 dans le Bas-Rhin (- 9 %), en Meurthe-et-Moselle (- 21 %) et en Moselle (- 18 %). Dans ces départements, le niveau des autorisations en 2018 est en dessous de la moyenne des cinq années précédentes. À l'inverse, les départements de l'Aube (+ 10 %), de la Marne (+ 21 %) et du Haut-Rhin (+ 4 %) connaissent une hausse entre 2017 et 2018, leur niveau en 2018 se situant au dessus de la moyenne 2013-2017. En particulier, le nombre d'autorisations est le plus important de ces dix dernières années dans la Marne, avec 3 700 autorisations, et le Haut-Rhin, avec 5 000. L'évolution des autorisations est principalement le fait du secteur collectif. Le Bas-Rhin, la Meurthe-et-Moselle et la Moselle

affichent une baisse des autorisations de logements collectifs comprise entre -9 % et -28 % par rapport à 2017. Le Haut-Rhin poursuit sa progression après un niveau 2017 particulièrement élevé, tout comme la Marne et l'Aube. Avec une baisse entre 2017 et 2018, le nombre de logements autorisés est à son plus bas niveau constaté ces vingt dernières années dans les Ardennes (- 13 %) et dans la Meuse (- 17%). Il augmente de 6 % dans les Vosges, même si le nombre d'autorisations demeure inférieur à la moyenne 2013-2017. La Haute-Marne se distingue par une forte croissance des autorisations en 2018 (+28%), faisant suite à des hausses en 2017 et 2016. Le nombre d'autorisations y est supérieur de 44 % à la moyenne des cinq dernières années. Les premiers décomptes des

autorisations de logements montrent une baisse par rapport à 2017 pour les agglomérations de Strasbourg (-10 %) et de Metz (-21 %), contribuant à celle de leur département respectif. L'agglomération de Nancy se distingue par une hausse de 3 % en 2018, contrastant avec la diminution des autorisations en Meurthe-et-Moselle. La progression des autorisations dans le Haut-Rhin et dans la Marne est liée à celle des agglomérations de Colmar (+ 6 %), de Mulhouse (+ 21 %) et de Reims (+ 34 %) alors que Saint-Louis enregistre une forte diminution (-54%). Excepté pour Metz, le volume des logements autorisés est supérieur à la moyenne quinquennale dans toutes ces agglomérations, jusqu'à + 60 % à Mulhouse et + 77 % à Reims.

La baisse des autorisations ne concerne pas tous les départements du Grand Est

Nombre de logements autorisés	Individuel pur			Individuel groupé			Collectif et résidence			Total		
	2018	2017	Moyenne 2013-2017	2018	2017	Moyenne 2013-2017	2018	2017	Moyenne 2013-2017	2018	2017	Moyenne 2013-2017
Ardennes	290	340	330	130	130	180	50	70	170	460	530	680
Aube	460	540	500	250	260	230	640	420	520	1 340	1 220	1 250
Marne	800	940	840	330	260	300	2 530	1 820	1 590	3 660	3 020	2 740
Haute-Marne	180	180	180	20	60	40	210	80	60	400	310	280
Meurthe-et-Moselle	970	1 120	880	240	250	310	1 420	1 960	1 590	2 630	3 330	2 770
Meuse	190	210	230	10	20	40	20	40	50	230	270	310
Moselle	1 780	2 020	1 750	640	800	710	2 880	3 690	2 970	5 310	6 510	5 430
Bas-Rhin	1 780	1 930	1 650	910	980	810	5 670	6 260	6 100	8 360	9 170	8 560
Haut-Rhin	1 430	1 490	1 270	620	540	600	2 950	2 790	1 900	5 000	4 820	3 770
Vosges	660	650	640	110	100	180	200	170	180	970	910	1 000
Région	8 530	9 410	8 270	3 260	3 390	3 400	16 570	17 290	15 120	28 360	30 090	26 790
France métropolitaine	125 790	139 700	122 170	47 380	46 910	47 300	268 070	288 800	246 700	441 240	475 400	416 170

Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, estimations en date réelle à fin mai 2019

Brigitte Ziegler
Anh Van Lu

Service connaissance
et développement
durable

Lancement du «Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique»



La rénovation énergétique des logements, en particulier l'éradication des passoires thermiques, constitue une priorité du Gouvernement, inscrite dans le plan de rénovation énergétique des bâtiments adopté en avril 2018. Elle répond à un triple enjeu : climatique, de pouvoir d'achat et de qualité de vie.

C'est dans ce cadre que le gouvernement met en place un nouveau programme : le « Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique ». Il vise à aider les Français

à se repérer et à se faire conseiller, et ainsi savoir quels travaux effectuer pour améliorer leur confort tout en réduisant leurs factures de chauffage. Le déploiement de ce programme sur tout le territoire reposera sur une implication forte des collectivités territoriales volontaires, notamment les régions.

Ce nouveau programme, financé par le dispositif des certificats d'économie d'énergie, disposera d'une enveloppe dédiée de 200 millions d'euros sur 5 ans. Il permettra de cofinancer les montants engagés par les collectivités territoriales pour la réalisation de trois missions essentielles :

-soutenir le déploiement d'un service d'accompagnement des particuliers pour les informer, les conseiller et les accompagner tout au long de leur projet de rénovation énergétique ;

-créer une dynamique territoriale autour de la rénovation en mobilisant et en formant les professionnels ;

-soutenir le déploiement d'un service de conseil aux petits locaux tertiaires privés (commerces, bureaux, restaurants, afin que les propriétaires de tels locaux disposent du même guichet d'information et de conseil de proximité.

Le déploiement effectif du programme est prévu à partir du 1er janvier 2020. Ce nouveau programme a pour objectif de consolider et compléter un service public qui existe déjà : les espaces FAIRE, pour « Faciliter, Accompagner et Informer pour la Rénovation Énergétique ». Les conseillers FAIRE constituent un réseau de conseil et d'accompagnement des particuliers dans leurs projets de rénovation énergétique de leurs logements. Mais leur action nécessite d'être soutenue et enrichie afin d'accélérer le rythme des rénovations énergétiques.

Zoom sur la région Grand Est

24,3 % des ménages du Grand Est (soit près de 560 000 ménages) sont en situation de vulnérabilité énergétique liée au logement, contre 14,6 % au niveau France métropolitaine ([source Insee 2018](#)).

La rénovation énergétique des logements constitue donc un enjeu régional fort.

La rénovation énergétique des logements en Grand Est en 2018, c'est :

- plus de 120 000 ménages ayant bénéficié du crédit d'impôts à la transition énergétique ;
- près de 2000 éco-prêts à taux zéro distribués ;
- plus de 6800 logements rénovés grâce au dispositif Habiter Mieux ;
- plus de 5000 logements sociaux rénovés grâce l'éco-prêt logement social.

L'accompagnement des particuliers est aujourd'hui réalisé par 29 Espaces Info Énergies, 31 Plateformes Territoriales de la Rénovation Énergétique, 7 Agences Départementales d'Information sur le Logement ou encore 12 Points Rénovation Info Service de l'Anah. Toutes ces structures sont intégrées au sein du réseau FAIRE.

Service transition
énergétique logement
construction
Pôle construction et
batiments durables

Méthodologie

Les chiffres publiés ici sont produits à partir de la base de données Sit@del2 qui rassemble les informations relatives aux autorisations de construire (permis accordés) et aux mises en chantier transmises par les services instructeurs (État, collectivités territoriales).

Il faut en moyenne attendre 4 mois pour obtenir 90 % des autorisations accordées un mois donné. Les déclarations de mises en chantier sont à l'initiative des pétitionnaires. Il faut environ 3 mois pour collecter la moitié des déclarations de mise en chantier des logements commencés un mois donné.

Les estimations des logements autorisés en date réelle fournissent par anticipation les niveaux d'autorisation à la date de l'événement. Les estimations de logements mis en chantier corrigent le défaut d'exhaustivité observé dans

la remontée des annulations et des déclarations d'ouverture de chantier. Elles n'intègrent pas Mayotte et s'appuient sur des méthodes statistiques et économétriques décrites dans la notice consultable sur le [site du SDES](#).

Les estimations en date réelle sont disponibles jusqu'au niveau départemental. C'est pourquoi les résultats de cette publication sont des estimations en date réelle jusqu'à ce niveau et les premiers résultats à l'échelle des agglomérations sont des valeurs en date de prise en compte. Cette dernière est la date à laquelle l'information est intégrée pour la première fois dans Sitadel. Dans les séries en date de prise en compte, chaque événement est comptabilisé au titre du mois d'enregistrement de l'information dans Sit@del2. Ces séries sont disponibles rapidement mais présentent l'inconvénient d'être sensibles aux aléas de collecte (réception et contenu des fichiers des centres instructeurs,

relances mensuelles effectuées auprès des pétitionnaires pour obtenir des informations sur les mises en chantier). Elles ne sont pas révisées.

Les logements ordinaires collectifs et les logements en résidence (pour personnes âgées, étudiants, touristes, etc.), qui se caractérisent par la fourniture de services individualisés (de loisirs, de restauration, de soins ou autres) en sus du gîte, ont été regroupés. Les foyers et les hôtels qui ne comportent que des chambres et des services communs sont classés dans les locaux d'hébergement, et non dans les logements.